



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2018

Membres en exercice : 25

Membres présents : 18

Membres excusés avec pouvoir : 5

Membres absents : 2

PRESENTS : 18 titulaires - 6 suppléants non votants

Monsieur Georges BERNAT, Madame Josette TEISSEIRE, Monsieur Dominique MAYERE, Monsieur Gérard BURELLIER, Madame Régine RAJOT, Monsieur Sébastien PERROTON, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Sébastien RATHIER, Monsieur Philippe DUCREUX, Madame Marie-Noëlle GENESSEAU, Monsieur Robert MERLE, Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Céline GIRARD, Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Madame Marie-Christine MURON, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Loïs FAURE, Madame Françoise GERY, Monsieur Marius DAVAL, Madame Brigitte LUGNE, Monsieur Michel DARMET, Monsieur Dominique FRAISE, Monsieur Jean-Louis GAILLARD,

ABSENTS : 2 élus

Commune de St Germain Laval - Martine CHARON

Commune de St Julien d'Oddes - Christian BRAY

EXCUSES : 5 élus

Commune de St Germain-Laval - Alain BERAUD

Commune de St Germain-Laval - Bruno PRADIER

Commune de St Germain Laval - Jean-Claude RAYMOND

Commune de St Martin la Sauveté - Chantal COSTA

Commune de St Martin la Sauveté - Philippe MANGAVEL

POUVOIRS : 5

- Monsieur Alain BERAUD (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Madame Marie-Christine MURON (Commune de St Germain Laval)

- Monsieur Bruno PRADIER (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Madame Françoise GERY (Commune de St Germain Laval)

- Monsieur Jean-Claude RAYMOND (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Sandra MATHELIN

- Madame Chantal COSTA (Commune de St Martin la Sauveté) a donné pouvoir à Monsieur Marius DAVAL (Commune de St Martin la Sauveté)

- Monsieur Philippe MANGAVEL (Commune de St Martin la Sauveté) a donné pouvoir à Brigitte LUGNE (Commune de St Martin la Sauveté)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Dominique FRAISE (Commune de St Polgues)

TITULAIRES PRESENTS : 18

POUVOIRS : 5

Nombre de VOTANTS : 23

En préambule à cette séance, et en lien avec le point N° 1,

Le président accueille M. BOTTELE de la Société EVAFLO : intéressé par l'acquisition de l'atelier partagé (locaux précédemment occupés par la SAUR) il est invité à présenter son entreprise et son projet à l'ensemble des conseillers avant qu'une position soit arrêtée.

A l'issue de cette intervention, le président remercie Monsieur BOTTELE.

Après désignation du secrétaire pour cette séance, le Président ouvre la séance et propose des ajouts à l'ordre du jour :

- **Décision modificative de crédit sur le budget principal CCVAI**
- **Validation de devis pour le RASED - activité 2018-19**

Le conseil est d'accord sur ces demandes.

1. ECONOMIE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ZA des Grandes Terres : cession éventuelle de l'atelier partagé vacant

Après avoir pris connaissance du projet de la Société EVAFLO par la voix d'un co-gérant M. Elysée BOTTELE,

Considérant la vacance de cet espace offert à la location depuis plusieurs années (2015)

Considérant l'avis rendu par France Domaine à hauteur de 290 000 € pour une cession éventuelle de ce grand atelier partagé

Considérant l'implication de cette Société dans le tissu économique local depuis son implantation en 2009, et notamment par la création d'emplois

Considérant le développement envisagé dans cette dynamique,

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACTE LE PRINCIPE d'une cession de cet espace à la Société EVAFLO moyennant un prix de 250 000 € (net vendeur)**
- **AUTORISE le président à finaliser la négociation au mieux des intérêts de l'EPCI et en fonction du projet définitif de l'acquéreur potentiel.**

2. CULTURE

Convention territoriale d'Education aux Arts et à la Culture tout au long de la vie - Actions 2018-2020

Le Président rappelle au Conseil le partenariat engagé depuis quelques années entre les Communautés de Communes des Vals d'aix et Isable, du Pays d'Urfé, du Pays entre Loire et Rhône, avec le Département Loire, la CAF de la Loire, la Région et l'Etat à travers l'Education nationale (DASEN), le Ministère de la Culture (DRAC) pour réaliser des actions en faveur du développement des arts et de la culture sur nos territoires.

Le président propose d'adopter les termes d'une convention définissant les modalités de ce partenariat pour la période 2018-2020.

Après présentation des termes de cette convention, après en avoir délibéré,

le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE le président à signer cette convention et tout document à intervenir pour sa mise en œuvre, et d'engager les crédits nécessaires sur les budgets correspondants.

3. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Ajout d'une question : **Décision modificative de crédit sur le budget principal CCVAI**

Le président expose à l'assemblée qu'un écart ayant été constaté dans le calcul de la TVA concernant l'opération « Maison de retraite », il est nécessaire que le conseil prenne une DM de crédit par rapport au budget voté.

L'urgence de cette demande est justifiée par le fait que la trésorerie souhaite que le conseil communautaire vote la DM pour le paiement de la TVA de la maison de retraite avant le départ du Trésorier.

Le montant est de 263.37 € correspondant à la différence TVA non prévue en début 2018.

Il est proposé d'enlever le même montant du compte 2041412 « Subvention commune GFP : bâtiments, installations ».

Le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE le président à procéder à la décision modificative N° 1 sur le budget principal de la CCVAI, d'un montant de 263.37 € tel que proposé.

3.1 - Attribution de fonds de concours aux communes

Suivant la procédure adoptée en Conseil communautaire le 21 octobre 2009, compte tenu des crédits inscrits aux budgets, ces sommes étant cumulables pour la réalisation d'un projet, l'assemblée délibérante peut octroyer des fonds de concours aux communes ayant présenté leur demande et délibération conformes au règlement, dans la limite des crédits reportés sur l'exercice 2018.

Une demande de fonds de concours est sollicitée par la Commune de Pommiers concernant diverses opérations.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE le président à procéder au versement d'un fonds de concours d'un montant de 3 328 € à la commune de Pommiers pour le cofinancement de divers travaux.

3.2 - Participation au Fonds de solidarité logement Loire

Le président rappelle que dans le cadre du Plan d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) les EPCI sont appelés à contribuer.

La participation pour 2018 a été fixée à 0.20 € par habitant, ce qui représente une dépense de 1204.60 € pour la CCVAI.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE le président à mandater la somme de 1 204.60 € correspondant à la participation 2018 qui sera prélevée sur le budget principal de la CCVAI.

3.3 - Création d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise

Le président informe le conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un dossier d'évolution dans le cadre de la promotion interne ayant été déposé concernant un agent technique et la commission administrative paritaire ayant statué favorablement pour l'accès au grade d'agent de maîtrise,

Considérant que la réorganisation de certains services implique le recrutement d'un agent de maîtrise territorial.

Vu la liste d'aptitude du Centre de Gestion de la Loire des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2018 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, APPROUVE les propositions ci-dessus.

Informations relatives au personnel intercommunal :

- Le contrat territorial (contrat de rivière pour la gestion du Bassin versant de l'Aix) sera signé le 20/07.

Il y a lieu de former la cellule d'animation.

L'Agence de l'Eau, principal cofinanceur, a été informée que les recrutements se feront de la manière suivante : recrutement d'un 1 chargé de mission à temps complet (septembre 2018) auquel il sera adjoint, dans un deuxième temps, l'agent de maîtrise de la CCVAI qui exercera 50 % de son temps de travail sur le Bassin versant et 50 % sur les autres missions (bâtiments, espaces verts).

- Retour d'un agent après plusieurs années de congé maladie, sur un poste adapté
- Par ailleurs le président annonce la demande de disponibilité sur un mi-temps de l'actuelle Directrice Dominique MOURLEVAT, à compter du 1^{er} septembre.

Sur sa proposition, et en coordination avec les autres collègues et le président, il a été décidé de transférer la responsabilité générale à Véronique CHAUMET, agent de catégorie A qui a accepté ce rôle en accord avec l'autre agent de catégorie A, Myriam PATIN.

Cette situation conduit à un redéploiement des missions et une réorganisation de l'ensemble des services à la rentrée prochaine.

3.4 - Désignation d'un référent LAICITE

Le président rappelle que conformément à la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la Fonction publique, un « référent laïcité », chargé d'accompagner les agents publics et les collectivités en matière de laïcité dans l'exercice de leurs fonctions, doit être identifié dans chaque administration.

Madame Véronique CHAUMET, agent de la CCVAI, ayant toutes compétences en la matière, le président propose de la désigner en tant que « référent laïcité » de la CCVAI.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE cette proposition et AUTORISE le président à procéder à la nomination de Madame CHAUMET Véronique par arrêté.**

Cette compétence pourra être mutualisée avec les Communes sur leur demande individuelle par délibération.

3.4' - RASED

Le président expose que l'Enseignante spécialisée en poste sur le secteur pour l'année scolaire prochaine va faire parvenir prochainement des devis de fournitures.

Il rappelle que la prise en charge de ces dépenses incombe désormais à la CCVAI et qu'il avait été acté que les Communes du secteur concerné par l'activité du RASED seraient mises à contribution pour un partage de ces dépenses.

Les devis n'étant pas encore parvenus et les commandes devant se faire courant de l'été, le président sollicite l'autorisation d'examiner la demande avec la vice-présidente et de valider ces devis dans les meilleurs délais.

Le conseil est favorable et donne mandat au président et à la vice-présidente pour la validation des devis correspondants aux achats de fournitures du RASED pour l'année scolaire 2018-2019.

3.5- Actions mutualisées avec les Communes

Après un échange, les actions suivantes sont actées et viendront compléter le schéma de mutualisation en cours, à savoir :

- Mutualisation du référent LAICITE de la CCVAI avec les Communes :

Plusieurs communes se sont exprimées favorablement. **Une note sera donc transmise sur ce sujet aux 14 Communes-membres de la CCVAI.**

- Règlement général européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

Plusieurs communes ayant sollicité la CCVAI, **une note juridique à l'intention des 14 Communes sera rédigée et transmise aux 14 Communes-membres de la CCVAI.**

Aucune autre demande de mutualisation n'ayant été exprimée,

le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE ces nouvelles actions mutualisées dans le cadre du schéma de mutualisation en cours.

QUESTIONS DIVERSES

- **Compte rendu des DECISIONS**

Dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

l'assemblée prend acte de la décision du président prise dans le cadre des délégations confiées par le conseil, à savoir : DEC2018_012P relative à la convention de participation financière à l'action de la Mission locale du Roannais pour 2018

- **RIFSEEP** (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) : mise en place envisagée pour 01/01/2019.

Le président précise que ce nouveau dispositif de régime indemnitaire refondra l'ensemble des régimes indemnitaires préexistants.

Le travail technique de préparation est en cours de finalisation. Il propose aux Maires un Bureau pour exposer et finaliser ce travail.

La date du 17 juillet à 19 H est retenue.

➤ **Plan « mercredi »**

Une question relative à la compétence a été lancée auprès de l'AMF.

Par ailleurs les Maires s'accordent pour penser qu'il n'y a pas lieu de réfléchir à ce dispositif pour la rentrée prochaine.

➤ **Gestion des salles de sport**

Le vice-président Philippe DUCREUX expose l'avancée des discussions avec les gestionnaires des salles de sport intercommunales relatives au projet de modification du mode de gestion des salles :

☞ Amions et Grézolles : constats des manques ou des dégradations, réflexion sur, accès, tenue des plannings
Une gestion avec accès badges est à l'étude. L'organisation du ménage doit être revue.

Mme CLEMENT exprime sa réserve quant à la « responsabilisation des personnes » par le système d'accès par badge.

☞ La gestion de la salle de St Germain Laval est un peu différente du fait de la convention avec le Département qui finance le chauffage au regard de l'utilisation par le Collège.

Un référent sera néanmoins désigné pour la gestion des plannings.

➤ **Commémoration 11 novembre : projet de l'APAI (Association Au Pays d'Aix et Isable)**

Le président fait part du projet de l'Association APAI

La commémoration du 11 novembre pourrait être particulièrement marquée cette année.

Un événement autour de l'exposition qui sera réinstallée dans le hall de la CCVAI pourrait être envisagé.

Un échange fait apparaître que plusieurs Communes ont déjà prévu une manifestation à caractère exceptionnel dans leur Commune (travail avec les écoles, la bibliothèque...)

L'idée d'une manifestation au niveau intercommunal autour de l'exposition avec apéritif final ouvert à la population n'est pas écartée : pour les Communes qui n'ont rien prévu d'autre, et même si toutes les communes ne sont pas représentées, ou bien le samedi 10/11 afin de ne pas entrer en concurrence avec les manifestations communales du dimanche matin ou après-midi. A réfléchir.... M. BERNAT fait le lien avec l'APAI.

Le cas échéant, M. GAILLARD suggère d'inviter le président du Souvenir français.

☞ **Centrales villageoises**

M. BERNAT se fait l'écho du Groupe « citoyens en transition » qui réfléchit sur des projets dans une démarche environnementale durable, et notamment une CENTRALE VILLAGEOISE SOLAIRE.

Les Communes ont des toitures et pourraient les mettre à disposition.

Le groupe sollicitera sans doute les communes pour participer à cette initiative.

☞ **SCOT Loire Centre**

Le président de la CCVAI informe l'assemblée que les statuts du syndicat vont être révisés par le Conseil syndical du fait que seulement 2 EPCI restent dans ce SCOT après la fusion des EPCI.

L'intérêt de cette modification est de pouvoir continuer à exister légalement et pouvoir échanger avec les autres structures.

Dans un deuxième temps, il conviendra de se questionner sur l'avenir de ce SCOT.

AUTRES QUESTIONS DIVERSES

Le Maire de ST POLGUES informe l'assemblée que le poste de secrétariat de la mairie sera vacant à compter de janvier 2019 (mi-temps à pourvoir)

La séance est levée à 22 H 40

Le prochain conseil aura lieu le 6 septembre.

Un bureau sera peut-être programmé sur juillet, suivant les nécessités de l'actualité.

Après les QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS, les discussions se sont poursuivies en toute convivialité, autour d'un buffet offert par la Commune de SAINT MARTIN LA SAUVETE.